

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 670

présenté par

M. Cubertafof, Mme Bannier, M. Berta, M. Travert, Mme Hérin, Mme Bono-Vandorme,
M. Damaisin, M. Colas-Roy, Mme Vidal, M. Lamirault, M. Venteau, M. Labaronne, M. Blanchet,
Mme Jacqueline Dubois, Mme Tuffnell, Mme Vichnievsky, M. Michel-Kleisbauer, Mme Mette,
Mme Gatel, Mme Fontenel-Personne, M. Latombe, M. Bru, Mme Essayan et M. Fanget

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 31 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.